

Le 10 juillet 2003

Paquet législatif pour les substances chimiques : l'UNICE rejette l'approche bureaucratique du système REACH envisagé

Le paquet de propositions législatives pour les substances chimiques aura des répercussions négatives sur toute l'industrie européenne, puisque les produits sont tous fabriqués à base de substances chimiques. C'est la conclusion générale que l'UNICE tire aujourd'hui, à l'issue des huit semaines de consultation par Internet sur la proposition de législation chimique que la Commission a présentée le 7 mai. Pour l'UNICE, il est par conséquent capital d'analyser correctement la situation et d'éviter les conséquences indésirables pour la compétitivité de tous les secteurs industriels en Europe.

Le cœur des propositions de la Commission est le système REACH, qui réglementerait l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, en imposant une obligation d'évaluer les risques aux entreprises productrices, importatrices et utilisatrices de ces substances.

"L'UNICE appuie les objectifs généraux du système REACH", indique le président de l'UNICE, Jürgen Strube, "qui sont de favoriser une production et une utilisation durables des produits chimiques. Mais nous considérons qu'une analyse correcte de la situation n'a pas encore eu lieu. Tel qu'il se présente aujourd'hui, le système REACH risque fort d'être synonyme de nouvelle bureaucratie, de coûts supplémentaires et de moindre incitation des entreprises à innover."

La Commission devrait rapidement évaluer les avantages du système REACH en termes de production durable, mais également et surtout les conséquences du système pour la compétitivité de l'Europe et sa capacité d'innovation, clefs de la prospérité et de la création d'emplois.

Le dispositif comporte plusieurs menaces : premièrement, l'arrêt de la production des produits chimiques les moins rentables, qui pourraient être retirés du marché en raison du coût élevé des obligations administratives. Deuxièmement, une offre réduite de substances implique un choix limité, donc un moindre pouvoir de négociation et de graves conséquences pour les utilisateurs en aval, mais aussi une limitation des possibilités d'innovation. Troisièmement, ce climat d'insécurité est de nature à freiner les investissements dans l'UE et à entraîner des relocalisations industrielles en dehors de l'UE, dans des régions qui offrent de meilleures conditions de compétitivité.

"Pourquoi ne pas fixer une échelle de priorités ?", suggère Jürgen Strube, "afin de s'attaquer dans un premier temps aux substances les plus problématiques. La Commission devrait également lancer des projets pilotes, pour mesurer l'impact pratique de ses propositions au niveau de l'entreprise. Les avantages qui devraient découler de cette législation sur le plan de la santé et de l'environnement ne sont pas clairs. Nous demandons à la Commission de prendre en compte toutes les dimensions du développement durable (sociale, économique et environnementale), en vue de définir un nouveau système REACH, mieux ciblé, qui ne pénalise pas l'UE par rapport à ses concurrents internationaux."

Pour l'UNICE le Conseil "Compétitivité" doit jouer un rôle prépondérant dans les prochaines phases d'élaboration de la législation chimique. Le texte complet des commentaires exprimés via Internet par l'UNICE peut être consulté sur son site, www.unice.org.

Note à l'éditeur

L'UNICE représente plus de 16 millions de petites, moyennes et grandes entreprises en Europe, qui emploient plus de 106 millions de personnes. Présente sur la scène européenne depuis 1958, l'UNICE compte aujourd'hui 35 membres, fédérations nationales de l'industrie et des employeurs de 28 pays, dont la mission première est l'amélioration de la croissance et de la compétitivité en Europe.